

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**ARRETE** du

Portant nomination des représentants du comité national d'action sociale du ministère de la culture et de la communication

La ministre de la culture et de la communication,

- Vu l'arrêté du 8 février 1999 portant création d'un comité national d'action sociale au ministère de la culture et de la communication ;
- Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant des comités techniques au ministère de la Culture et de la communication ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant la composition du comité technique ministériel du ministère de la culture et de la communication;

Sur proposition du secrétaire général et des organisations syndicales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : sont appelés à siéger en qualité de membres représentant l'administration, conformément à l'article 4 de l'arrêté portant création du comité national d'action sociale au ministère de la culture et de la communication ;

- le secrétaire général, président, ou son représentant
- le directeur général des patrimoines, ou son représentant
- le directeur général de la création artistique, ou son représentant
- le directeur général des médias et des industries culturelles, ou son représentant
- le chef de l'inspection générale des affaires culturelles, ou son représentant
- le chef du service des ressources humaines, ou son représentant
- le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, ou son représentant
- le directeur régional des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
- le président-directeur de l'établissement public du musée du Louvre, ou son représentant
- le président de l'établissement public de la bibliothèque nationale de France, ou son représentant

**ARTICLE 2** : sont désignés membres du comité national d'action sociale, au titre des organisations syndicales, conformément à l'article 5 de l'arrêté portant création du comité national de l'action sociale au ministère de la culture et de la communication :

	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Pour la CGT Culture (7)	Emmanuelle LABOUE Christophe UNGER Jocelyne RENAULT Didier ALAIME Catherine NOURY Virginie GERARD Christelle ANDRE	Thomas PUCCI Françoise PINSON François ALBOT Margaret STERN Myriam BENOLIEL Régine MILLET Roselyne CHARLES-ELIE-NEISON
Pour la CFDT Culture (3)	Nadia AMINE Catherine GOURDAIN Michel DAVIDOV	Maie-Cécile RENAULT-HAURAY Rachelle METANGMO Isabelle LAUTRETTE
Pour SUD Culture (3)	Caroline LLANOS Elisabeth REDOLFI Christelle GUYADER	Alain BRAULT Yann LEROUX
Pour la CFTC-Culture – UNSA Education (1)	Irène LEMARIE-DUMESNIL	Isabelle DUMOUSAUD
Pour le SNAC FSU (1)	Nathalie RAGOO	Patricia FLEURY

Ces représentants sont désignés pour une durée de quatre ans et au plus tard jusqu'aux résultats de la prochaine consultation des personnels.

**ARTICLE 3** : le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 JAN. 2015

  
Pour la Ministre et par délégation  
La Directrice,  
Secrétaire générale adjointe

**Lucie MUNIESA**